

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 14 OCTIES

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensauvagement de notre société et des dizaines d'années de laxisme ont entraîné un surcroît de délinquance chez les plus jeunes. Dans certains commissariats ils représentent une partie considérable des cas à traiter. Déjà informés de leurs droits, faciliter le ralentissement de la procédure pour certains mineurs c'est encourager à la réduction de leur interpellation et à leur sentiment de toute puissance.